

**R-4041-2018 : HQD – DEMANDE RELATIVE À L'APPROBATION DU  
PROGRAMME GDP AFFAIRES**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENT N° 1 DU REGROUPEMENT NATIONAL DES  
CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (« RNCREQ »)  
AU DISTRIBUTEUR**

**A. Programme GDP Affaires (B-0004)**

**1 Référence (i) : B-0004, HQD-1, doc. 1, p. 5, lignes 12 à 16**

**Citation :**

Depuis son lancement, ce programme commercial s'est avéré être un franc succès, constituant ainsi pour le Distributeur un moyen supplémentaire de gestion en puissance lui permettant d'obtenir un service équivalent à un approvisionnement de long terme, tout en lui offrant davantage de flexibilité à un coût inférieur. (nos soulignés)

**Demande :**

**1.1 Veuillez expliquer en quoi le programme GDP Affaires offre plus de flexibilité qu'un approvisionnement de long terme.**

**2 Référence (i) : B-0004, HQD-1, doc. 1, p.8, lignes 9 à 11.**

**Citation :**

La vaste expérience du Distributeur dans la commercialisation de tels programmes lui indique que les clients qui quitteraient le programme seraient remplacés par de nouveaux participants.

**Demande :**

**2.1 Veuillez expliquer en quoi la vaste expérience du Distributeur permet à celui-ci d'affirmer que les clients qui quitteraient le programme seraient remplacés par de nouveaux participants.**

**2.2 Veuillez fournir les analyses qualitatives et quantitatives permettant au Distributeur d'affirmer que les clients qui quitteraient le programme seraient remplacés par de nouveaux participants.**

- 3 Référence (i) : Site web du "Independent Electric System Operator" (IESO) <http://www.ieso.ca/en/sector-participants/market-operations/markets-and-related-programs/demand-response-auction>**

**Citation:**

## Demand Response Auction

The IESO's annual Demand Response (DR) Auction provides a transparent and cost-effective way to select the most competitive providers of DR, while ensuring that all providers are held to the same performance obligations.

The DR Auction occurs annually starting on the **first Wednesday of December**.

There are a number of timelines organizations must adhere to in order to take part in the DR Auction.

**Demande :**

**3.1 Veuillez indiquer si le Distributeur a envisagé mettre en place un programme de gestion de la demande similaire au programme d'enchères mis en place par le IESO en Ontario. Veuillez élaborer sur les raisons qui sous-tendent votre réponse.**

- 4 Référence (i) : B-0004, HQD-1, doc. 1, p.8, lignes 34 à 36.**

**Citation :**

Le Distributeur serait, par conséquent, susceptible de ne plus respecter les critères de fiabilités exigés par le NPCC et la Régie, ce qui impliquerait des conséquences tant monétaires que sur la crédibilité du Distributeur.

**Demande :**

**4.1 Veuillez indiquer quelles seraient les conséquences monétaires mentionnées à la référence (i)**

**5 Référence (i) : B-0004, HQD-1, doc. 1, p.12, lignes 23 à 27**

**Citation :**

Une fois la conception du Programme et la préparation de son implantation terminée, celui-ci est présenté aux associations de clients et partenaires techniques. Ces derniers seront appelés à supporter les clients intéressés à participer. Des présentations personnalisées, visant à offrir davantage de précisions et répondre aux questions plus pointues, sont également offertes aux partenaires techniques qui le requièrent. (nos soulignés)

**Demande :**

**5.1 Veuillez indiquer en quoi consistent les “partenaires techniques” dans le contexte du programme GDP Affaires.**

**B. Programme GDP Affaires – Complément de preuve (B-0007)**

**6 Référence (i) : B-0007, HQD-1, doc. 2, p.10, Tableau 5**

**Demande :**

**6.1 À l’égard des coûts évités « puissance transport charge locale » et « puissance distribution », veuillez expliquer :**

- 6.1.1 en quoi ces valeurs représentent des coûts réellement évités par la réduction d’un kW de demande,**
- 6.1.2 Les intrants utilisés pour les calculer, et**
- 6.1.3 Les calculs précis qui donnent lieu aux valeurs mentionnées au tableau.**

**7 Référence (i) : B-0007, HQD-2, doc. 2, p.12, lignes 5 à 8**

**Citation :**

Dans les faits, une partie des clients vont soit faire du préchauffage avant l'événement de GDP, soit reprendre leur production dans les heures qui suivent, auxquels cas le Distributeur n'encourrait aucune perte de revenu.

**Demande :**

**7.1 Veuillez indiquer si les phénomène de préchauffage et de « post chauffage » des participants au programme GDP Affaires a un impact sur les coûts d'approvisionnement du Distributeur puisque ceux-ci se produisent en période de forte demande.**

**7.2 Si la réponse à la question 7.1 est affirmative, veuillez indiquer l'impact financier de ce phénomène.**

**8 Référence (i) : B-0007, HQD-2, doc. 2, p.12, Tableau 12**

**Demande :**

**8.1 Veuillez fournir les données horaires qui ont été utilisées afin de confectionner le Tableau 12.**

**8.2 Veuillez préciser les heures durant les périodes mentionnées au Tableau en référence, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, pendant lesquelles le Programme a été utilisé.**

**8.3 Veuillez indiquer le volume et le coût d'achat réel sur le marché court terme du Distributeur (\$/MWh) pour chacune des heures où le Programme a été utilisé pendant les périodes mentionnées au Tableau en référence, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.**

## **C. Programme GDP Affaires – Complément de preuve (B-0010)**

### **9 Référence (i) : B-0010, HQD-1, doc. 3, p. 6, lignes 3 et 4**

#### **Citation :**

À la lumière de ce nouveau bilan, le Distributeur réitère que l'absence du Programme devancerait la nécessité d'acquiescer un moyen d'approvisionnement de long terme.

#### **Demande :**

**9.1 Veuillez indiquer quel est le délai nécessaire pour un processus complet d'appel d'offres de long-terme ainsi que les raisons qui expliquent ce délai.**

### **10 Référence (i) : B-0010, HQD-1, doc. 3, p. 6, lignes 13 à 15**

#### **Citation :**

Toutefois, le Distributeur estime que la part de la réduction de puissance obtenue au moyen d'énergies de substitution serait de l'ordre de 50 %.

#### **Demande :**

**10.1 Veuillez indiquer comment le Distributeur a évalué la valeur de 50% citée en référence.**

**10.2 Est-ce que le Distributeur considère que l'électricité des réseaux voisins est plus « polluante » que l'électricité produite par un générateur alimenté au combustible fossile (diesel ou mazout)? Veuillez expliquer et fournir des données à l'appui de votre réponse.**

### **11 Référence (i) : B-0010, HQD-1, doc. 3, p. 6, lignes 16 à 18.**

#### **Citation :**

Le Distributeur souligne néanmoins que le Programme permet par ailleurs d'éviter des approvisionnements en puissance auprès des marchés limitrophes, dont les sources de production peuvent être fortement polluantes.

**Demande :**

**11.1 Afin de valider l'affirmation du Distributeur à l'effet que le programme GDP Affaires permet d'éviter des approvisionnements en puissance auprès des marchés limitrophes, veuillez fournir le détail des transactions passées concernant les achats de puissance sur le marché de court terme par le Distributeur. Plus précisément, veuillez indiquer pour chacune des transactions d'achat de puissance sur le marché de court-terme effectué au cours des 5 dernières années (2012-2013 à 2017-2018) les informations suivantes :**

- **Période couverte (ex. : décembre 2012)**
- **Volume acheté (ex. : 50 MW)**
- **Prix unitaire (\$/kW mois)**
- **Localisation de l'unité de production (ex. : Québec)**
- **Type de production (ex. : Hydro, gaz naturel cycle combiné)**

**12 Référence (i) : B-0010, HQD-1, doc. 3, p. 7, lignes 9 à 14.**

**Citation :**

Le Distributeur croit toutefois qu'une formule d'engagement à plus long terme serait possible, mais devra être laissé au choix du client et non une condition de participation au Programme. De plus, pour les raisons invoquées précédemment, un tel engagement du client devra être compensé par un appui financier bonifié pour pallier les risques d'affaires. De plus, afin d'être commercialement applicable, cet engagement ne pourrait probablement pas dépasser cinq ans.

**Demande :**

**12.1 Est-ce que le Distributeur offre aux participants l'option de s'engager pour plus d'un an? Le cas échéant, veuillez fournir des précisions.**

**12.2 Veuillez indiquer si le Distributeur a procédé à une analyse de sensibilité afin d'estimer la valeur de l'appui financier bonifié pour pallier les risques d'affaires. Dans l'affirmative, veuillez fournir cette analyse.**

**13 Référence (i) : B-0010, HQD-1, doc. 3, p. 8, lignes 11 à 15.**

**Citation :**

Le Distributeur souligne que, quel que soit le mode de traitement, l'objectif du Programme reste identique dans les trois cas envisagés par la Régie, à savoir, être reconnu comme un moyen de gestion de long terme afin de contribuer au bilan en puissance pour satisfaire les besoins en pointe tout en respectant les critères de fiabilité en puissance de la Régie et du NPCC.

**Demande :**

**13.1 Veuillez définir les critères de fiabilité de la Régie de l'Énergie ainsi que ceux du NPCC auxquels le Distributeur réfère dans la citation ci-dessus.**

**14 Référence (i) : B-0010, HQD-1, doc. 3, p. 9, Tableau 2.**

**Demande :**

**14.1 Veuillez définir le terme 'agrégateur' mentionné dans le tableau 2 (dernier item de la section Avantages du programme d'efficacité énergétique).**

**14.2 Y a-t-il des agrégateurs présentement en opération au Québec qui participe au Programme GDP Affaires? Si tel est le cas, veuillez définir la nature de leurs activités.**